



COMMISSION TECHNIQUE PERMANENTE

CIRCULAIRE DE SECURITE N° 95

Référence : CR/2002/2025

Date : 13 août 2002

OBJET : RETARD A L'OUVERTURE DE VOILURES PRINCIPALES

Matériels concernés : VOILURES PRIMA TOUTES TAILLES A L'EXCLUSION DES PRIMA POROSITÉ ZÉRO

TEXTE : Plusieurs utilisateurs ont constaté de nombreux retards à l'étalement sur des voilures de type PRIMA. Certains de ces retards, importants, ont conduit à des procédures de secours.

Une dégradation du tissu, sur certaines voilures, pourrait être à l'origine du problème mais des analyses complémentaires sont actuellement menées par le constructeur.

Vous trouverez ci-joint le bulletin d'information de la Société Parachutes de France qui a déjà effectué l'échange de voilures défectueuses.

Décision :

- Retirer du service les voilures s'étalant lentement
- Informer les propriétaires des voilures concernées
- Prendre contact avec la Société Parachutes de France **dès réception** de la présente circulaire
- Signaler sans délai à la FFP et à la Société Parachutes de France tout incident concernant les voilures PRIMA

DATE D'APPLICATION : DES RECEPTION

DIFFUSION :

- Président F.F.P.
- D.T.N.
- Directeurs Techniques
- Pliers
- Etats Majors de : l'Armée de Terre - l'Armée de l'Air - de la Marine
- Membres de la C.T.P.
- C.A.P.
- E.T.A.M.A.T Montauban
- Direction des Sports
- Paramag
- Parafun - Parachute Shop - Parachutes de France
- S.F.A.C.T.